Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300542-20240321-DE2024 03 21 20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

DE2024 03 21 20

5 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.4 - Délégation de fonctions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 21 mars 2024 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 mars 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Magali BARBOT, Amandine DELEBARRE, Nathalie MONTIÈGE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Madame Marinette BURLETT et Messieurs Étienne CAMPENS et Franck KERZERHO étaient excusés.

Monsieur Olivier RICHEFOU, arrivé en séance à 20h40, n'a pas participé au vote de la délibération n° DE2024_03_21_01 et a participé aux votes des délibérations n° DE2024_03_21_02 à DE2024_03_21_20.

Date de convocation 15 mars 2024
Date d'affichage 15 mars 2024
Date d'affichage de la délibération 26 mars 2024

Pouvoirs:

Madame Marinette BURLETT à Monsieur Patrick PÉNIGUEL Monsieur Étienne CAMPENS à Monsieur Ludovic PLESSIS Monsieur Franck KERZERHO à Monsieur Mickaël LE STUNFF

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.

Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE2024 03 21 20

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• Tarifs (alinéa 2 – Délibération du 11/06/2020) :

- Décision municipale n° DM2024_03_14_05

Accueil de loisirs et Espace Jeunes été 2024 – Fixation des tarifs

• Marchés publics (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :

- Décision municipale n° DM2024_03_23_04

Réhabilitation des sanitaires niveau 0 Groupe Scolaire du Chemin Vert Attribution des marchés

Lot	Entreprise	Montant
Lot 01	F.T.P.B.	14 998,00 € HT
Traitement de l'amiante – Démolitions	(53410 St-Pierre-la-Cour)	17 997,60 € TTC
Lot 02	B.T.E.M.	11 471,80 € HT
Gros-œuvre	(53950 Louverné)	13 766,16 € TTC
Lot 03	Heude Bâtiment	13 714,33 € HT
Menuiseries intérieures bois	(53500 Ernée)	16 457,20 € TTC
Lot 04	Plafitech	2 997,00 € HT
Faux-plafonds	(53950 Louverné)	3 596,40 € TTC
Lot 05	Lucas Laval	10 513,26 € HT
Carrelage	(53000 Laval)	12 615,91 € TTC
Lot 06 Peinture-Revêtements muraux	Gérault (53940 St-Berthevin)	6 496,62 € HT 7 795,94 € TTC
Lot 07	S.M.E.C.	9 903,97 € HT
Électricité	(53000 Laval)	11 884,76 € TTC
Lot 08	L.G.P. AUBRY	40 000,40 € HT
Plomberie – Chauffage – Ventilation	(53000 Laval)	48 000,48 € TTC
MONTANT TOTAL HT MONTANT TOTAL TTC		110 095,38 € HT 132 114,46 € TTC

$\underline{\bullet}$ Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :

	<u> </u>		
N° 1039	fosse	30 ans	639 € (tarifs 2023)
N° 1058	cavurne	10 ans	454 €
N° 1059	cavurne	5 ans	271 €
N° 1060	fosse	30 ans	656 €
N° 1061	plaque de mémoration	10 ans	353 €

• Droit de Préemption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
15/02/2024	AB426	8 000,00 €	RENONCIATION
15/02/2024	YI30, YI31, YI32	584 054,00 €	RENONCIATION
15/02/2024	AD319	120 000,00 €	RENONCIATION
22/02/2024	AD306	105 000,00 €	RENONCIATION
23/02/2024	AK80, AK131, AK132	210 500,00 €	RENONCIATION
04/03/2024	AL282	169 500,00 €	RENONCIATION
04/03/2024	ZY449	59 000,00 €	RENONCIATION
04/03/2024	AI57	214 450,00 €	RENONCIATION

Dont acte.

La secrétaire,

Nathalie FOURNIER-BOUDARD

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.